

CDEN Accompagnement Educatif

Bilan 1^{er} degré :

Rappels sur la rentrée 2008 :

Mise en place de l'accompagnement éducatif dans les écoles de l'éducation prioritaire :

Objectif initial :

Mettre en place l'accompagnement éducatif dans les écoles de l'éducation prioritaire, en complémentarité avec les dispositifs existants et en lien avec les différents partenaires locaux (élus et associations). Impliquer les enseignants notamment dans le domaine de l'aide aux devoirs.

Analyse des écarts constatés par rapport à l'objectif initial :

L'accompagnement éducatif s'est mis en place dans 4 réseaux de réussite scolaire (RRS) sur 6 et dans les écoles de la zone urbaine sensible de Cosne. Les enseignants de l'AREC et du réseau de réussite scolaire du Banlay à Nevers, malgré une impulsion et un accompagnement hiérarchique importants n'ont pas souhaité s'engager dans le dispositif pour cette année scolaire.

Les 3 domaines : aide aux devoirs, activités sportives et activités culturelles sont proposés au 3 des 4 RRS et sur le secteur de Cosne retenu.

849 élèves sont concernés.

A noter l'intervention légèrement majoritaire des associations (51,72%) par rapport à celle des enseignants des écoles concernées (48,28%).

L'implication des enseignants, lorsqu'elle est effective, n'est pas souvent dans l'aide aux devoirs qui est historiquement du ressort des centres sociaux dans ce département.

Préparation de la rentrée 2009 dans le primaire

Objectifs pour la rentrée 2009 :

- Poursuivre l'accompagnement éducatif dans les RRS où il est désormais installé.
- "Reprendre la main" sur le RRS où seules les associations interviennent, en impliquant des enseignants sur l'ensemble des domaines avec l'aide de l'USEP notamment.
- Élargir la mise en place du dispositif à deux ou trois secteurs hors RRS volontaires.

Bilan 2nd degré

Afin de mettre en place le dispositif, 25 ETP d'assistants pédagogiques ont été créés et 5078 HSE attribués aux établissements.

3197 élèves, soit 39,2 % des effectifs des collèges ont bénéficié du dispositif : 50% des 6^è, 38% des 5^è, 32,3% des 4^è et 39% de 3^è.

12727,75 heures cumulées ont été effectuées dans les 4 domaines dont 9007 heures pour de l'aide aux devoirs. L'aide aux devoirs représente 71% des heures effectuées, le sport 8%, la culture 17% et la pratique d'une langue vivante étrangère 4%.

27,6% des enseignants du second degré ont participé au dispositif (205), 8 enseignants du 1^{er} degré, 6 CPE (30%) et 24 AED (30%).

54 intervenants extérieurs, exerçant pour une association sportive ou culturelle ont apporté leur concours.

7 collèges ont signé des conventions avec une association culturelle, pour un montant global de 25450€, financé par le rectorat.

20 associations sportives ont signé des conventions avec des collèges (montant : 38750€) et 5 collèges ont bénéficié d'une subvention de la DDJS, pour un montant global de 4700€ afin d'acheter des équipements sportifs.